

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE TAVERNY

ARRÊTÉ DU MAIRE N° ARR2023 - 044

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR FRANÇOIS CLÉMENT,

4ème ADJOINT DE QUARTIER DELEGUÉ AUX QUARTIERS, À LA DÉMOCRATIE DE

PROXIMITÉ ET À LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE

RESTITUTION RELATIF AUX PARCELLES CADASTRÉES BX 495-496-499-500-501 ET

504 SISES RUE FRANÇOIS BROUSSAIS APPARTENANT À LA SEMEASO, PRÉVUE LE

26 JUILLET 2023

LE MAIRE DE TAVERNY,

 $\underline{\underline{Vu}}$ le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et suivants,

<u>Vu</u> la délibération n° 080-2023-UR12 du conseil municipal en date du 25 mai 2023 autorisant Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier,

<u>Vu</u> l'arrêté n° 2020-069 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction à Monsieur CLÉMENT François, quatrième Adjoint de Quartier délégué aux quartiers, à la démocratie de proximité et à la politique de la Ville,

<u>Considérant</u> que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

<u>Considérant</u> que pour la bonne marche des affaires communales il y a nécessité de procéder à une délégation de fonction et de signature au bénéfice de Monsieur François CLÉMENT, 4^{ème} adjoint de Quartier délégué aux quartiers, à la démocratie de proximité et à la politique de la Ville :

<u>Considérant</u> que délégation de fonction et de signature sera donnée à l'effet de signer l'acte de restitution des parcelles cadastrées BC 495-496-499-500-501 et 504 sises rue François Broussais appartenant à la SEMEASO devant notaire, le 26 juillet 2023 ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20130717 - ARR£023_044 - Ai

Réception en sous-préfecture le : 18 JUIL. 2023

Publication le: 18 JUIL 2023

Notification le :

ARRÊTE

Article 1er:

Monsieur François CLÉMENT, 4ème adjoint de Quartier, est désigné comme représentant de Madame le Maire dans le cadre de la signature de l'acte de vente de restitution des parcelles cadastrées BC 495-496-499-500-501 et 504 sises rue François Broussais appartenant à la SEMEASO.

À ce titre, une délégation temporaire de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, à Monsieur François CLÉMENT, 4^{ème} adjoint de Quartier, déléguée aux quartiers, à la démocratie de proximité et à la politique de la Ville.

Article 2:

La présente délégation temporaire de signature est valable pour la signature de l'acte de vente de restitution des parcelles cadastrées BC 495-496-499-500-501 et 504 sises rue François Broussais appartenant à la SEMEASO prévue le 26 juillet 2023. En cas d'empêchement indépendant de la volonté des parties, la signature pourra être reportée à une date ultérieure. La délégation reste valable en cas de report de date.

Article 3:

Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 4:

Le présent arrêté sera publié de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune et inscrit au registre des arrêtés du Maire dont ampliation sera transmise à la Sous-préfecture d'Argenteuil.

Il sera également notifié à l'intéressée.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : https://www.ville-taverny.fr.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Fait à Taverny, le 17 juillet 2023

Pour le Maire empêché, La 5º adjointe au Maire.

ucie MICCOLI